

Chèque Noël solidaire 2025

Dossier à déposer jusqu'au vendredi 19 décembre 2025

Noël solidaire : le Centre communal d'action sociale de Magny-les-Hameaux offre un chèque cadeau de 50 euros par enfant âgé de 6 mois à 16 ans, aux Magnycois éligibles. Les dossiers de demandes sont à déposer, après avoir pris RDV auprès du CCAS, **jusqu'au vendredi 19 décembre 2025.**



Ce dispositif concerne les familles éligibles aux conditions suivantes :

- Résider à Magny-les-Hameaux depuis au moins 3 mois,
- Avoir un ou des enfants de moins de 16 ans, et de plus de 6 mois, au jour de Noël
- Être non imposable sur le revenu
- Être au chômage indemnisé par le pôle Emploi à la date du dépôt de dossier, ou être bénéficiaire du RSA, ou être bénéficiaire d'une pension d'invalidité, ou être bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé ou de la prime d'activité.

Les justificatifs suivant seront demandés et à fournir :

- Un justificatif d'identité du parent (CNI, passeport) pour les ressortissants français ou de situation régulière pour les personnes étrangères
- Un justificatif du droit de garde du/des enfant(s) pour les personnes séparées ou divorcées
- Un justificatif de domicile
- Une copie du livret de famille ou extrait des actes de naissance du ou des enfant(s)
- Avis d'imposition année 2025 (sur les revenus 2024)
- Notification de décision de Pôle emploi et avis de paiement de moins de 3 mois
- Une attestation de versement de RSA, à la date de la demande
- Une attestation de la CAF de moins de 3 mois pour l'allocation adulte handicapé, ou pour la prime d'activité
- Une attestation de versement de la pension d'invalidité

Infos pratiques

Les dossiers de demandes sont à déposer, après avoir pris rendez-vous auprès du CCAS, du lundi 1er décembre jusqu'au vendredi 19 décembre 2025.

Contact

Renseignements et prise de rendez-vous :

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Hôtel de Ville

1 place Pierre Bérégovoy

78114 Magny-les-Hameaux

Courriel : ccas@magny-les-hameaux.fr